



EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Rapport annuel 2021 du Gircor

Communiqué, le 20 juillet 2022

Les quatre Académies (Académie nationale de Médecine, Académie nationale de Pharmacie, Académie des Sciences et Académie Vétérinaire de France) tiennent à rappeler que la recherche en santé pour l'homme reste encore pour partie dépendante du recours aux animaux, que les expérimentations animales sont aujourd'hui strictement encadrées en Europe et qu'elles répondent à des critères éthiques rigoureux (Directive Européenne 2010/63/UE)

[https://www.acadpharm.org/dos_public/EXPERIMENTATION ANIMALE 2021.10.29.PDF](https://www.acadpharm.org/dos_public/EXPERIMENTATION_ANIMALE_2021.10.29.PDF).

Dans ce contexte, les Académies saluent la démarche du Gircor qui, dans le cadre de la Charte de transparence sur le recours aux animaux à des fins scientifiques et réglementaires en France, vient de publier, le 13 juin 2022, son rapport annuel 2021

<https://www.gircor.fr/telechargements/charte-de-transparence-rapport-2021>.